



Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations  
sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Bureau des concours et de la préparation aux examens

## **RAPPORT DE JURY**

**CONCOURS RÉSERVÉ D'INGÉNIEUR D'ÉTUDES DE  
2<sup>ÈME</sup> CLASSE (LOI SAUVADET)**

SESSION 2015

# SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission .....	3
A) Le rappel des épreuves .....	3
1) L'épreuve d'admissibilité.....	3
2) L'épreuve d'admission.....	3
B) Le jury .....	3
1) La composition du jury .....	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de ce concours réservé .....	4
A) Le calendrier.....	4
B) Le déroulement de l'examen des résultats .....	5
C) Les remarques sur les candidatures .....	5
III. Les statistiques .....	6
A) Spécialité « sciences humaines et sociales », discipline « sciences humaines ».....	6
B) Spécialité « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales », discipline « analyse et traitement des biens culturels » .....	7
C) Spécialité « programmation, évaluation et valorisation de la recherche », discipline « programmation, évaluation et valorisation de la recherche ».....	7

# I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

## A) Le rappel des épreuves

### 1) L'épreuve d'admissibilité

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 juin 2015 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition du jury du concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs d'études de 2ème classe, « *la phase d'admissibilité consiste en l'évaluation de la valeur professionnelle des candidats par le jury, au vu de l'étude du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat comportant les rubriques mentionnées à l'annexe du présent arrêté.*

*Cette évaluation donne lieu à une notation de 0 à 20. Elle est affectée du coefficient 2. (...) ».*

### 2) L'épreuve d'admission

Selon l'article 5 de l'arrêté cité précédemment, « *la phase d'admission consiste en un entretien avec le jury fondé sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Cette épreuve vise à apprécier la motivation du candidat, ses capacités à exercer les fonctions normalement dévolues aux ingénieurs d'études et les compétences acquises lors de son parcours professionnel.*

*L'épreuve débute par un exposé du candidat, d'une durée de dix minutes au plus, présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience professionnelle, notamment ses activités, les principales missions exercées et les compétences mises en oeuvre ainsi que ses éventuelles fonctions d'encadrement. Il indique également les formations professionnelles dont il a bénéficié et qui lui paraissent illustrer au mieux les compétences acquises dans son parcours professionnel.*

*L'entretien se poursuit par un échange avec le jury portant sur la valorisation des compétences et aptitudes professionnelles acquises par le candidat. (...)*

*Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales et aux attributions propres au ministère chargé de la culture. Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle.*

*Durée totale de l'épreuve: 30 minutes ; coefficient 3. (...)*

*Nul ne peut être déclaré admissible ou admis s'il n'a pas participé à l'ensemble des épreuves ou s'il a obtenu à l'épreuve d'admission une note inférieure à 5 sur 20 ».*

## B) Le jury

### 1) La composition du jury

Le jury de ce concours réservé était composé des personnes suivantes :

#### Présidente de ce jury :

- Madame Astrid BRANDT-GRAU, ingénieure de recherche hors classe, chef du département de recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie, service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation, secrétariat général, ministère de la culture et de la communication.

## Membres de ce jury :

- Madame Sophie ANNOEPEL-CABRIGNAC, ingénieure d'études 2<sup>ème</sup> classe, responsable de la documentation et chargé de l'informatique documentaire, musée Picasso de Paris ;
- Madame Dominique JOURDY, ingénieure d'études hors classe, responsable de la valorisation de la recherche, département de recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie, secrétariat général, ministère de la culture et de la communication ;
- Madame Sigrid MIRABAUD, ingénieure de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, responsable du laboratoire, adjointe au directeur des études, département des restaurateurs du patrimoine, Institut national du patrimoine ;
- Monsieur Pascal REDON, attaché principal d'administration de l'État, chef de la mission informatique et télécommunications, secrétariat général des affaires européennes, service du Premier ministre.

## 2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés (cadre réglementaire, déontologie : laïcité, non-discrimination...),
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation du concours réservé : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

## II. Le déroulement de ce concours réservé

### A) Le calendrier

Inscriptions	Du 20 octobre au 24 novembre 2015
Réunion d'admissibilité	Le 10 juin 2016
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	Le 2 mai 2016
Dates des épreuves orales	Les 30 juin et 1 <sup>er</sup> juillet 2016
Réunion d'admission	Le 1 <sup>er</sup> juillet 2016

## B) Le déroulement de l'examen des résultats

Les épreuves ont eu lieu les 30 juin et 1er juillet 2016 au service interacadémique des examens et concours (SIEC) à Arcueil.

Le jury a fonctionné de façon à garantir l'impartialité de ses appréciations : dans le cas où un membre du jury connaissait un candidat, il s'est abstenu de lui poser des questions (1 cas).

Le jury avait choisi de noter les candidats selon 4 critères de poids différents :

- exposé sur le parcours : structuration et clarté de l'exposé, respect du temps imparti et des consignes, qualité d'expression, aisance dans la relation avec le jury ;
- acquis de l'expérience professionnelle et travaux de recherches/d'études : mise en valeur de l'expérience professionnelle, dont missions, compétences, expertises, formations professionnelles illustrant les compétences acquises ;
- motivation et aptitudes du candidat : motivation, force de proposition, capacité d'analyse d'écoute et de dialogue, exercice de responsabilités et éventuelles fonctions d'encadrement ;
- connaissances de l'environnement professionnel : connaissances administratives générales, mission et organisation du ministère, politiques publiques du ministère.

Au terme de ses délibérations, le jury a échelonné ses notes de 7,5 à 18,5/20. La moyenne est de 14,5/20. La note du dernier reçu est de 12/20.

Huit candidats retenus exercent leurs activités dans un établissement public (Louvre (6), ENSAD (1), CNSMDP (1)), un candidat en service à compétence nationale (DRASSM), un candidat en administration centrale (DGP/ SDMH). Trois hommes et sept femmes ont été admis. Deux candidats n'ont pas été admis, en raison de la mauvaise qualité de leur prestation à l'oral ou à l'admissibilité et du doute du jury quant à leur capacité à exercer les fonctions normalement dévolues aux ingénieurs d'études au sein de leurs services respectifs.

## C) Les remarques sur les candidatures

Les membres du jury ont relevé le bon niveau d'ensemble des candidats et la richesse des parcours internes à forte progression de compétences et de responsabilités.

Ils ont pu constater aussi l'implication de plusieurs candidats dans des programmes d'études et de recherches, au niveau national et international. Certains candidats exercent des fonctions d'encadrement et/ou de coordination d'équipes/stagiaires/étudiants et même d'enseignement.

Le jury a constaté cependant l'hétérogénéité des situations et carrières individuelles des candidats, notamment selon les spécialités et les structures d'affectation. Cette diversité rend l'évaluation des candidats complexe :

- la nature différente des activités de chacun, de la part consacrée aux travaux d'études et de recherche, au service et, pour certains, à l'encadrement des membres de l'équipe ou de stagiaires /étudiants ;
- les possibilités d'évolution de carrière et de prises de responsabilité, liées à la dimension et au mode d'organisation de leur service.

La qualité des dossiers et des présentations orales est assez hétérogène et le parcours de certains candidats sinueux. De même certains candidats ont des difficultés à décrire de façon claire et

synthétique l'ensemble de leur parcours, leurs responsabilités et travaux en cours, voire leurs projets de recherche ou enfin à se projeter dans l'avenir.

Le dossier et surtout l'exposé oral doivent bien distinguer l'activité du candidat de celle de la structure où le candidat exerce ses missions afin que le jury puisse apprécier au mieux la place du candidat dans son institution, son activité personnelle, sa capacité à entreprendre des études et des recherches et ses responsabilités effectives.

Les candidats devraient être encouragés à participer aux formations proposées par le ministère. D'une manière générale les candidats n'ont que peu de connaissances sur les missions et l'organisation du ministère dans le domaine de la recherche.

### III. Les statistiques

Le nombre de postes offerts était de 14. Le nombre de candidats inscrits à l'épreuve était de 21, le nombre de candidats éligibles de 13. Le jury à l'issue de la phase d'admissibilité a écarté 1 candidat dont le profil ne correspondait pas à celui d'un ingénieur d'études.

Les candidats appartenaient en majorité à la spécialité 1 « sciences humaines et sociales » (10), 1 candidat appartenait à la spécialité 2 « sciences appliquées aux sciences humaines » et 1 candidat à la spécialité 3 « programmation, évaluation et valorisation de la recherche ».

#### A) Spécialité « sciences humaines et sociales », discipline « sciences humaines »

Le nombre de postes offerts à cette session pour la spécialité « ingénieur d'études en sciences humaines et sociales », discipline « sciences humaines » était de 12 postes au total dont 5 pour le ministère de la culture et de la communication et 7 pour le musée du Louvre.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats remplissant les conditions d'admission à concourir	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	5	3	3	2	2	2
Femmes	11	9	8	8	8	6
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>8</b>

B) Spécialité « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales », discipline « analyse et traitement des biens culturels »

Le nombre de postes offerts à cette session pour la spécialité « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales », discipline « analyse et traitement des biens culturels » : 1 poste pour le ministère de la culture et de la communication.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats remplissant les conditions d'admission à concourir	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	1	1	1	1	1	1
Femmes	3	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

C) Spécialité « programmation, évaluation et valorisation de la recherche », discipline « programmation, évaluation et valorisation de la recherche »

Le nombre de postes offerts à cette session pour la spécialité « programmation, évaluation et valorisation de la recherche », discipline « programmation, évaluation et valorisation de la recherche » : 1 poste pour le ministère de la culture et de la communication.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats remplissant les conditions d'admission à concourir	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	0	0	0	0	0	0
Femmes	1	1	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Madame Astrid BRANDT-GRAUD  
Présidente du jury